

Les missions d'un GE

Le but du groupement d'employeurs est de recruter un ou plusieurs salariés et de le(s) mettre à disposition de ses membres, selon leurs besoins.

Il peut également apporter à ses membres son aide ou son conseil en matière d'emploi ou de gestion des ressources humaines. Le groupement est l'employeur des salariés. Ces derniers sont donc liés au groupement par un contrat de travail.

Le groupement d'employeurs ne peut effectuer que des opérations à but non lucratif. Il vise à satisfaire les besoins en main-d'œuvre d'entreprises qui n'auraient pas la possibilité d'employer un salarié à temps plein.

Il favorise la stabilité des salariés dans leur emploi en leur offrant de travailler dans plusieurs entreprises regroupées sur un même territoire.

Le groupement est ainsi un moyen efficace de fixer une main-d'œuvre dans un bassin d'emploi, notamment en zone rurale.



Votre contact

Marie-José Terrien

CRGE 33
Maison de la Promotion Sociale
24, avenue de Virecourt - 33370 Artigues-près-Bordeaux
tél. : 05 56 86 19 46 - Portable : 06 87 84 07 74
mail : contact@crge33.fr
Internet : www.crge33.fr



Une interface
des synergies

Un partenaire
pour la cohésion



Le CRGE 33

Les groupements d'employeurs en Gironde ont désormais leur centre de ressources, d'information, de documentation et de soutien à leur développement.

Né de la volonté des acteurs du terrain, du conseil général de la Gironde avec le soutien du FSE, le CRGE 33 ouvre ses portes afin de constituer un partenaire pour le développement de votre projet.

Vous trouverez, à terme, sur cet espace, des informations, des fiches détaillées, des idées transférables, des liens vers des sources de contenus incontournables, un formulaire de contact pour nous solliciter.

Les missions

Sur l'ensemble du territoire de la Gironde, et plus largement, à terme,

l'association a pour objet de :

- mettre en oeuvre les conditions, les moyens techniques et administratifs nécessaires au développement des groupements d'employeurs,
- accompagner les porteurs de projet des GE,
- être à l'écoute des acteurs économiques, sociaux et culturels, pour constituer un lieu d'innovation sociale et de performance économique et globale de l'entreprise,
- identifier et promouvoir les nouvelles formes d'emploi et d'organisation du travail,
- favoriser la mise en oeuvre de la formation et l'accompagnement des parcours professionnels pour construire une meilleure employabilité,
- être une passerelle pour l'emploi entre les différentes structures concernées, notamment les formes de groupements d'employeurs.

Ces actions devront s'inscrire dans une mise en cohérence des différents territoires qui composent la Gironde, en synergie avec les territoires régionaux, nationaux et européens dans une logique de développement durable.

Groupement d'Employeurs, définition

Le groupement d'employeurs permet aux entreprises de se regrouper pour employer une main-d'œuvre qu'elles n'auraient pas, seules, les moyens de recruter.

Il s'agit d'une des formes d'exercice de la pluriactivité : les salariés du groupement d'employeurs effectuent des périodes de travail successives auprès de chacune des entreprises adhérentes au groupement.

Dans le but de favoriser le développement de l'emploi sur un territoire, des groupements d'employeurs peuvent être créés entre des personnes physiques ou morales de droit privé et des collectivités territoriales (communes, départements...).